

**Réunion de la commission Agriculture n°5  
du 8 novembre 2013  
à Saint Laurent - Blangy**

**Compte-rendu**

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

\*\*\*

La réunion commence à 10 h 10.

**Ouverture**

**Jean-Louis Carlier, directeur de projet RTE**, excuse Michel Tillie et Alain Hespel.

**Didier Helleboid, vice-président de la Chambre d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais**, excuse Maryse Moreau. Il souhaite la bienvenue aux participants dans les locaux de la Chambre et rappelle l'importance du renouvellement de ces rendez-vous réguliers pour avancer dans le projet Avelin-Gavrelle. Il constate qu'à chaque réunion, de nouvelles actualités sont à prendre en compte, faisant vivre le projet dans la durée.

**Jean-Louis Carlier** remercie la Chambre d'agriculture d'accueillir les participants dans ses locaux.

**Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils**, demande si les participants souhaitent exprimer des remarques sur le compte-rendu de la précédente réunion.

Aucun membre de la Commission n'a de remarque à formuler.

**Claude Chardonnet** introduit la réunion en présentant l'ordre du jour de la Commission et invite à un tour de table, certains participants étant nouveaux.

**Présentation de la phase actuelle de recherche du Fuseau de Moindre Impact (FMI)**

**→ Mise à jour du calendrier**

**Jean-Louis Carlier** rappelle qu'il était prévu que les éléments de présentation du fuseau de moindre impact (FMI) seraient évoqués lors d'une réunion d'intercommissions en décembre 2013. La Commission Agricole du 8 novembre 2013 devait être la dernière dédiée à cette recherche du FMI. Toutefois, la nécessité de laisser plus de temps aux études est nécessaire. D'une part, les ateliers locaux nécessiteront plusieurs réunions et seront organisés jusqu'en février 2014. D'autre part, l'étude sur la Percussion des oiseaux se terminera en février 2014.

En outre, l'information n'a pas toujours été jugée suffisante pour permettre aux élus et habitants vivant à proximité de la ligne de pouvoir participer à la concertation. Enfin, adapter le calendrier permettra aussi aux futures équipes municipales de mieux s'approprier le dossier et au débat avec les conseils municipaux d'être plus serein.

C'est pourquoi il a été décidé de **prolonger les études jusque début mars 2014 et de valider le fuseau de moindre impact en avril 2014, après les élections municipales, en Instance locale de concertation (ILC).**

Pendant les quelques mois qui précéderont l'ILC, il sera possible de commencer à discuter des mesures compensatoires : par exemple, il pourra s'agir d'étudier la possibilité d'enfouir certaines lignes aériennes 90 kV dans l'Arrageois. Dans cette perspective, il conviendra aussi de définir le fuseau de moindre impact des liaisons souterraines prévues à cet effet.

**Didier Hellebois** espère que ce changement de calendrier ne viendra pas anéantir le travail déjà effectué.

**Jean-Louis Carlier** indique que c'est la raison pour laquelle RTE poursuit son travail de terrain et les études menées avec les Commissions. L'engagement pris par RTE, auprès de la Préfecture et de la DREAL, de mettre en service la ligne en 2017 est maintenu.

### → Les ateliers locaux

**Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, comprend que la Chambre d'Agriculture se soucie des événements récents à la faveur de réunions locales ou d'ateliers, ce à l'approche des échéances électorales. Il rappelle avoir approuvé la proposition de RTE d'organiser de tels ateliers qui n'étaient pas obligatoires. Ceux-ci permettent en effet de prendre en compte les avis des habitants ou des riverains. Les premières réunions de ces ateliers ont été difficiles, ce qui est compréhensible dans ce genre de concertation. L'important est que l'équipe projet se donne les moyens de mieux s'organiser. Bernard Féry exprime son optimisme quant à l'amélioration de l'écoute et de la participation des membres de ces ateliers. Il ajoute que les maires sont effectivement en alerte. Aussi, prenant ses responsabilités de garant, pour que prévalent l'écoute, le respect et le caractère contradictoire des débats, il a décidé :

- i) de présider lui-même les ateliers locaux,
- ii) de rencontrer les maires de la Pévèle, de les écouter et d'en tirer des conséquences sur ce qu'il conviendrait de faire.

**Louise Logerot, chargée de mission RTE**, présente les objectifs et l'organisation des ateliers locaux.  
*Cf. Annexe 2 – les ateliers locaux et feuille de route des ateliers locaux.*

**Jean-Louis Carlier** précise que l'atelier organisé à Gavrelle vise à rédiger un cahier des charges pour réaliser un aménagement paysager autour du poste électrique.

**Jean-Michel Heurtaux, agriculteur, FDSEA**, remarque que le poste ressemble à une prison.

**Pascal Hossepied, responsable du service Aménagement rural et agricole au Conseil Général du Nord**, demande comment étaient communiquées les invitations aux ateliers locaux, quelle était la composition des participants et combien de personnes y ont assisté pour le moment.

**Louise Logerot, chargée de mission RTE**, répond qu'à ce jour, les ateliers rassemblent, en moyenne, 12 à 15 participants. La semaine précédente, ils étaient 17 à l'atelier de Moncheaux. Les invitations sont envoyées par le bureau d'études en charge de l'organisation de ces ateliers, le CRESGE, et aussi directement dans les boîtes aux lettres, par exemple, à Courcelles où, pour le moment, personne ne s'est manifesté.

**Jean-Louis Carlier** ajoute que le Journal du projet n°4 proposait aux citoyens de s'inscrire en renvoyant un bulletin de participation. Cette information a aussi été relayée par voie de presse et sur le site internet du projet.

Il remarque qu'un certain nombre de participants à ces ateliers n'avait jamais été vu pendant la concertation : ceux-là souhaitent vraiment participer. Parfois, il leur a été dit que cette ligne s'installera à cet endroit alors que rien n'a été décidé. Ce qui explique en partie leur opposition. Jean-Louis Carlier s'interroge sur les circuits d'information dans ce cadre. Certains sont sincères, d'autres sont orientés. A l'atelier Pévèle, la moitié des participants étaient venus pour s'exprimer, sans forcément accepter le projet qu'ils découvraient.

D'autres essayaient de perturber l'atelier.

Cette posture n'est pas observée dans l'Arrageois ou le Bassin Minier.

**Louise Logerot** indique que l'atelier de l'Arrageois, organisé le 9 octobre, constructif et calme, a su remplir ses objectifs.

**Dominique Merlin, cabinet d'études en environnement**, présente l'avancée des études sur les fuseaux. Elle rappelle qu'une grille de critères est en cours d'élaboration et de validation par les différentes Commissions.

*Cf. Annexe 3 – Cartes des fuseaux*

**Jean-Louis Carlier** constate que les citoyens des ateliers ont tendance à remettre en cause de façon systématique les études menées sur le projet. Ils demandent à y avoir accès pour les vérifier.

**Claude Chardonnet** suggère que cette difficulté pourrait être palliée par la mise en ligne des études, de leurs résultats et de l'information sur le planning du projet. Cet obstacle n'est pas propre à ce projet ni à RTE mais vient de la complexité de ces études et de la difficulté de compréhension par des non spécialistes et ce, d'autant plus qu'ils n'ont pas participé aux travaux des commissions.

**Didier Helleboid** confirme être régulièrement confronté à ce type de réactions, dans d'autres concertations. Il recommande aux porteurs de projet de veiller à leurs engagements et d'écarter les comportements irrationnels. Il cite, par exemple, une concertation sur un projet d'incinérateur. Dans ces contextes, les participants ne remettent pas toujours en cause le principe même du projet mais cherchent à ce que celui-ci ne soit pas implanté chez eux. Sans chercher à éviter ces oppositions, il faut veiller à trouver la meilleure solution possible, avec le moindre impact.

**Christine Lombard, chargée de concertation RTE**, rappelle que la carte de référence des fuseaux a été bâtie selon un processus itératif, ajustée grâce aux échanges et aux études. Cette carte est prise en compte par l'étude agricole, hormis, pour le moment, un tronçon demandé en octobre par un atelier.

## Les résultats de l'étude agricole

**Aurélie Dubien**, chargée de projet à la Chambre d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais, présente la troisième phase de l'étude agricole.

*Cf. Annexe 4 – L'étude agricole*

### → Echanges

#### 1. Sur l'impact des angles

**Christine Lombard** souligne que le pylône Equilibre ne permet pas des angles aussi marqués que les pylônes treillis. Il sera seulement possible de réaliser des courbes moyennant parfois des pylônes supplémentaires.

**Jean-Louis Carlier** précise que trois ou quatre pylônes sont nécessaires pour réaliser des angles de 90°.

**Aurélie Dubien** ajoute que plusieurs pylônes d'angle, rapprochés pour réaliser des courbes, risqueront d'impacter un même exploitant.

#### 2. Sur la possibilité d'implanter des pylônes sur les bandes enherbées le long de la Marque

**Aurélie Dubien** indique qu'il est proposé d'implanter des pylônes sur des bandes enherbées, aménagées le long de la Marque. Ces bandes enherbées sont intégrées aux Surfaces équivalentes topographiques (SET) qui correspondent à une obligation réglementaire liée à la PAC (Politique Agricole Commune). La surface d'emprise au sol du pylône devra peut-être être déduite des SET. Le long de la Marque, cette bande mesure 5 à 10 mètres à partir du bord du cours d'eau.

Selon **Didier Hellebois**, l'aspect réglementaire ne devrait pas poser problème : implanter les pylônes sur une bande enherbée est moins contraignant pour les agriculteurs car l'emprise se situe alors au bord de la parcelle exploitée. Il n'est pas nécessaire de justifier l'emplacement des SET. En l'occurrence, le long des cours d'eau où elles sont placées, les agriculteurs sont, de toute manière, tenus de laisser des bandes enherbées. Cependant, il y aura des contraintes techniques à examiner, liées à la proximité de la ligne avec le cours d'eau. Même s'il faut augmenter la taille de cette surface enherbée pour pouvoir implanter les pylônes, cela reste moins contraignant qu'une implantation en milieu de parcelle. L'aspect réglementaire ne devrait pas, selon lui, poser problème.

**Claude Chardonnet** retient des échanges que la réglementation sur les SET ne devrait pas être un obstacle à l'implantation de pylônes en zones enherbées, mais une opportunité.

**Aurélie Dubien** souligne que des exploitants, à l'Est de Mons-en-Pévèle, se sont dits prêts à accepter l'installation de pylônes, le long des bandes enherbées, au nom de l'intérêt général.

**Pierre-François Duriez**, agriculteur à Bersée, note que cette posture, qui n'est pas habituelle, devrait être davantage rémunérée.

3. Sur l'enfouissement de lignes au titre des mesures compensatoires

**Christine Lombard** indique que RTE propose d'enfouir certaines lignes du réseau, au titre des compensations paysagères et agricoles. Elle cite, par exemple, la ligne 225 kV « Asturies-Courrières » traversant Courcelles-lès-Lens.

4. Sur la possibilité d'implanter des pylônes dans des parcelles délaissées par RFF ou la SANEF

**Christine Lombard** indique que RTE s'est rapproché de RFF pour discuter de la possibilité d'implanter des pylônes dans les délaissés le long de la LGV dans le secteur de l'Arragois, sachant qu'à cet endroit il y a aussi le projet de TER GV et de réutilisation d'une ancienne voie ferrée pour relier la gare de Douai. Elle est en contact avec le Conseil Général 62 pour obtenir davantage d'informations sur cette zone où plusieurs aménagements sont en projet.

**Aurélie Dubien** ajoute que la ligne 90 kV, reliant Hordain à Prémy, avait fait l'objet d'une forte mobilisation du monde agricole, lors de son installation. Suite à la concertation, il avait été possible d'installer des pylônes dans les parcelles délaissées de la SANEF, le long de l'autoroute A2.

**Christine Lombard** indique, qu'en effet, après une année de discussion avec la SANEF, des solutions avaient été trouvées pour installer des pylônes dans ces délaissés. Elle note, toutefois, que la réglementation interdit l'installation de pylônes dans le domaine public autoroutier concédé (DPAC). Un travail important doit donc être réalisé sur l'emprise du DPAC.

5. Sur les projets d'implantation d'éoliennes et de remembrement de la zone d'activité de Lauwin-Planque

**Didier Hellebois** s'interroge sur la manière de faire coïncider le projet d'aménagement foncier avec le projet Avelin-Gavrelle pour que l'implantation des pylônes soit la moins gênante possible pour les agriculteurs. Il demande si le Conseil Général, dans le cadre du remembrement foncier, travaille sur cette question.

**Pascal Hossepied, responsable du Service Aménagement rural et agricole au Conseil Général du Nord**, indique qu'une procédure classique est en cours au Département du Nord. Il admet cependant que le positionnement futur des pylônes de la ligne risque d'interférer.

**Jean-Louis Carlier** souligne que RTE va intervenir auprès de l'investisseur du projet éolien pour obtenir des informations précises sur l'implantation des éoliennes. Puisqu'il n'y a qu'un seul fuseau possible à cet endroit, il est possible de commencer à travailler au positionnement des pylônes. Dans un mini-groupe de travail avec le Conseil Général et des représentations des exploitations agricoles, il propose de réfléchir, d'ici 2014, à des hypothèses de positionnement précis des pylônes, dans cette zone, en tenant compte du remembrement futur.

6. Sur l'utilisation des chemins de remembrement pour le ramassage des betteraves

**Aurélie Dubien** indique qu'un nouvel engin agricole est utilisé pour ramasser les betteraves. Cet engin, de fort gabarit, emprunte désormais les chemins de remembrement le long desquels sont déposées les betteraves. Un de ces chemins est situé dans l'axe de la ligne, en sortant du poste de Gavrelle. Or, ce type d'engins agricoles est très sensible aux interférences avec les champs électromagnétiques : elles peuvent déclencher la mise en sécurité de la machine et l'arrêt de l'appareil. Elle demande donc que les pylônes ne soient pas situés le long de ce chemin.

**Didier Helleboid** précise que l'utilisation des chemins de remembrement est une nouvelle contrainte agricole, liée à la préservation de l'environnement. L'évolution du matériel doit être prise en compte dans le choix du tracé de la ligne électrique.

**Louise Logerot** souligne qu'un agriculteur a relevé ce type d'information, lors de l'atelier local organisé dans l'Arrageois.

**Aurélie Dubien** ajoute que l'Ecole des Mines de Douai a été sollicitée par l'entreprise Prévost, qui réalise des travaux agricoles, pour tester un appareil détectant les champs électromagnétiques.

**Jean-Louis Carlier** précise qu'il s'agit d'un projet mené par ERdF, avec RTE et l'Ecole des Mines, pour mettre au point un appareil à installer dans les engins agricoles et émettant une sonnerie lorsqu'un certain seuil de champ électromagnétiques est atteint. Il permet de signaler au conducteur qu'il doit être vigilant à l'approche d'une ligne électrique. Il indique également que, pour éviter des problèmes liés aux interactions entre champs électriques et matériel électronique, il est possible d'installer des « cages de Faraday ».

**Didier Helleboid** déclare que l'existence ce type de matériel, encore récent, n'empêche pas qu'il soit nécessaire d'éviter une gêne durable dans la définition du tracé de la ligne électrique.

### 7. Sur la synthèse de l'étude :

**Aurélie Dubien** relève que, plus le tracé est long, plus la gêne pour le monde agricole est importante, du fait de l'augmentation du nombre de pylônes.

**Jean-Louis Carlier** demande d'ajouter à la synthèse de l'étude le nombre de pylônes et de poteaux bétons des lignes basse et moyenne tension qui pourraient être supprimés, parce qu'enfouis au titre des mesures compensatoires.

**Aurélie Dubien** souligne que ces poteaux bétons et ces pylônes de lignes basse et moyenne tensions, même s'ils sont impactants, n'ont pas le même volume que les pylônes de la future ligne Avelin-Gavrelle.

**Jean-Louis Carlier** précise que, dans la Pévèle, le réseau ERdF est plus enfoui à l'est qu'à l'ouest.

### 8. Sur le tableau récapitulatif

**Claude Chardonnet** note qu'il faut examiner ce tableau dans la perspective de la réunion d'intercommission du 3 décembre 2013 qui discutera des critères de comparaison des fuseaux mis au point par chaque commission. Elle suggère de préparer, en vue de cette réunion, un tableau résumant l'essentiel des travaux de chacune des commissions, en une seule image. Elle considère que le tableau des critères issus de l'étude agricole résume bien les critères mis en évidence.

**Jean-Louis Carlier** exprime sa satisfaction à l'égard de la qualité de cette étude agricole et remercie Aurélie Dubien.

### Présentation du projet de grilles de critères de comparaison des fuseaux potentiels

#### → Introduction générale sur la méthode de comparaison des fuseaux

**Aurélié Dubien** propose que la méthode de cotation de l'étude agriculture soit mise au point au sein de la Commission.

**Claude Chardonnet** confirme que les grilles de critère et les indicateurs devraient être en effet, le fruit des travaux des commissions.

**Dominique Merlin** indique que dans chaque commission, pour chacun des thèmes étudiés une grille est proposée et travaillée. Chaque commission précise, ensuite, des cotations.

*Cf. Annexe 3 – Cartes des fuseaux*

#### → Echanges sur les critères de comparaison des fuseaux potentiels

**Aurélié Dubien** note que ce qui apparaît dans la grille, depuis le choix des corridors, est la prise en compte des longueurs et des virages dont l'impact sur l'activité agricole est très fort.

**Didier Helleboïd** souligne que le nombre de pylônes ne figure pas parmi les critères de la grille.

**Dominique Merlin** propose d'ajouter une ligne pour ce critère.

**Aurélié Dubien** suggère d'ajouter un critère sur la présence de bâtiments agricoles. Elle précise que le « nombre d'exploitations » fait référence au nombre de parcelles alors que le « nombre de bâtiments » est plus ponctuel.

**Christine Lombard** demande s'il est pertinent de conserver le critère « sensibilité des sols », utilisé au moment du choix du corridor.

**Didier Helleboïd** déclare que cette référence est effectivement moins importante puisque l'échelle des études est moins large.

**Aurélié Dubien** ajoute que la sensibilité des sols est homogène sur chacun des trois territoires : Pévèle, Arrageois et Bassin Minier. Mais ce critère devra être pris en compte lors des travaux, c'est pourquoi il pourrait être conservé en vue de la phase ultérieure sur le tracé. A ce stade, il pourrait être simplement qualifié d'« impact faible » ou de « non discriminant ».

**Jean-Louis Carlier** accepte cette modification qu'il conviendra d'expliquer à l'oral, lors de la réunion d'intercommissions.

**Vincent Fournier, Groupement de Défense Sanitaire (GDS) du Pas-de-Calais**, demande si le critère « bâtiments agricoles » doit différencier les « bâtiments de stockage » des « bâtiments d'élevage ».

**Didier Helleboïd** estime qu'il est bon d'ajouter cette précision.

**Bernard Féry** souligne que les inquiétudes portent notamment sur l'effet des champs électromagnétiques sur les animaux.

**Didier Helleboïd** et **Vincent Fournier** notent que la position de la commission a toujours été de s'éloigner, au maximum, des bâtiments d'élevage, dans la mesure du possible.

Dans cette perspective, **Claude Chardonnet** propose de distinguer, par deux lignes séparées, les bâtiments d'élevage des bâtiments de stockage.

**Aurélié Dubien** suggère d'ajouter les projets de bâtiments d'élevage et de qualifier les bâtiments d'élevage par une notation forte et les bâtiments de stockage par une notation moyenne. Les bâtiments en projet seront qualifiés par une notation faible.

**Vincent Fournier** précise qu'il faut effectivement intégrer les projets de bâtiments d'élevage alors que des éleveurs doivent s'installer hors du village, à cause d'une réglementation sur le bien-être.

**Claude Chardonnet** conclut que seront mentionnés, sur une même ligne, les « bâtiments d'élevage » et les « projets de bâtiments d'élevage ».

**Aurélié Dubien** propose d'ajouter, à propos de l'occupation des sols, les possibilités offertes par les prairies et les jachères.

**Pascal Hossepied** suggère plutôt d'ajouter une ligne « foncier non-agricole potentiel ».

**Aurélié Dubien** propose d'y mentionner aussi les bandes enherbées qui ne sont ni des prairies ni des jachères.

**Anne Nicolas, Chargée de projet à la Chambre d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais**, s'interroge sur la nécessité de conserver une ligne sur la structuration du parcellaire.

**Aurélié Dubien** considère que cette mention reste pertinente car l'impact des pylônes est plus ou moins réparti entre les agriculteurs, en fonction des fuseaux. Plus les parcelles sont grandes, plus un même agriculteur cumulera d'impacts. Au contraire, dans un territoire plus morcelé, les impacts pourront être répartis plus équitablement.

Des participants soulignent que ce critère est déjà pris en compte par les références à la contrainte pylône ou au nombre d'exploitations agricoles concernées.

D'après **Anne Nicolas**, ce critère, pertinent lors du choix du corridor, ne l'est plus à l'échelle du fuseau.

Par souci de pédagogie, **Didier Hellebois** et **Claude Chardonnet** proposent de conserver ce critère, qualifié de « non discriminant ».

**Aurélié Dubien** et **Dominique Merlin** considèrent que la ligne « Contrainte travaux » n'est pas encore pertinente à ce stade. Elle sera mentionnée en critère « non discriminant » mais sera précisée à la phase du tracé.

Par souci de lisibilité, **Claude Chardonnet** suggère de mettre à part tous les critères mentionnés « non discriminants », dans la grille.

Elle liste pour conclure, les critères de la grille actualisée :

- La contrainte pylône, en fonction du linéaire de prairies ou des virages de la ligne ;
- Nombre de bâtiments de stockage agricole, de bâtiments d'élevage et de bâtiments d'élevage en projet ;
- Les opportunités offertes par les prairies et les jachères ;

- Le foncier non agricole potentiel ;
- Les bandes enherbées.

Parmi les critères non-discriminants, elle relève :

- La sensibilité des sols ;
- La structuration du parcellaire agricole ;
- La contrainte travaux.

**Dominique Merlin** souligne que le critère de la contrainte pylône n'est pas quantifiable : elle ne sait pas comment il a été évalué.

**Aurélie Dubien** indique que le nombre de pylônes en fonction du nombre d'exploitations agricoles a déjà été calculé et reporté sur une carte du diaporama, représenté en noir, rouge, jaune ou vert. Elle estime que la contrainte, dans la Pévèle, est identique sur les différentes variantes car elle concerne les mêmes exploitants.

**Pascal Hossepied** signale qu'il serait intéressant d'associer l'information sur la longueur des variantes au nombre de pylônes, notamment pour des raisons de vulgarisation et parce que cette information sera demandée.

**Aurélie Dubien** accepte cette proposition.

**Bernard Féry** déclare que cette proposition est très intéressante puisque que la question du nombre de pylônes se retrouvera dans toutes les thématiques.

### Les enseignements de la visite de la ferme témoin de Cotentin-Maine

En introduction, **Jean-Louis Carlier** explique que RTE a été concerné par de nombreuses affaires contentieuses sur la présence de lignes électriques à très haute tension près de bâtiments d'élevage où des perturbations avaient été remarquées. C'est pourquoi, avec la profession agricole, un Groupe Permanent de Sécurité Electrique (GPSE) a été créé pour faire intervenir des vétérinaires sur ces questions. Ce groupe est beaucoup intervenu dans la Manche et d'autres départements.

Cela a conduit RTE à réfléchir au moyen de rendre plus sereines les discussions sur la compatibilité entre une ligne électrique et un bâtiment d'élevage. Il est apparu que la présence de masses métalliques dans les bâtiments d'élevage, à proximité d'une ligne électrique, conduisait à un effet d'induction et à des courants parasites qui perturbent le bétail (mammites, pertes de rendement de lait...). Dans le cadre du projet Cotentin-Maine, RTE s'est donc engagé à observer les phénomènes liés à ce champ électrique, pour des élevages situés à moins de 250 mètres d'une ligne électrique. A ce titre, des diagnostics électriques, sanitaires et zootechniques ont été réalisés. RTE s'est engagé à mettre aux normes d'équipotentialité les bâtiments d'élevage, lorsque nécessaire.

Dans ce cadre, des fermes témoins ont été installées, avec l'accord de l'exploitant agricole, pour montrer comment résoudre ce type de problèmes, aider à trouver des solutions et accueillir des groupes pour des formations et des sensibilisations.

Jean-Louis Carlier invite les participants à la visite de la ferme à exprimer leurs conclusions et ressentis.

**Jean-Michel Heurtaux**, qui a participé à la visite, estime que RTE va de l'avant, sans que cela puisse empêcher tous les problèmes. Cependant, ce type de mesures a un coût important : 30 000 euros par exploitation pour la mise aux normes d'équipotentialité, en moyenne, pris en charge par RTE.

**Anne Nicolas** a aussi été impressionnée par l'initiative de mise aux normes des 170 exploitations. Elle s'interrogeait sur l'éventualité d'isoler des bâtiments de stockage, ce qui, visiblement, n'est pas imposé.

**Jean-Louis Carlier** souligne que cela appelle aussi une certaine vigilance car les champs électromagnétiques peuvent avoir des impacts sur le fonctionnement de process avec outils électroniques. Il cite l'exemple d'une exploitation qui rencontrait des perturbations. Le cabinet Veritas a conduit un audit démontrant que le bâtiment n'était pas suffisamment mis aux normes (équipotentialité), ce qui était la cause des dysfonctionnements observés.

**Didier Helleboid** estime que ces effets ne doivent pas empêcher l'installation de la ligne, toutefois, il est important de s'assurer du confort des installations.

**Pascal Hossepied** ajoute qu'il faut éviter aussi les préjudices.

**Vincent Fournier** remercie l'équipe-projet pour la visite de la ferme témoin, intéressante et pertinente. Il rappelle que le groupe pour la visite était composé de techniciens des GDS du Nord et du Pas-de-Calais, de la Chambre d'agriculture régionale et de deux élus. Il souligne que la ligne Cotentin-Maine n'a pas le même impact que la ligne Avelin-Gavrelle. La ligne Cotentin-Maine est installée sur 168 km, avec 450 pylônes, dans 69 communes et à proximité de 156 bâtiments agricoles. Des diagnostics électriques et des audits sanitaires et zootechniques ont été menés et pris en charge par RTE. Pour ce qui est de l'équipotentialité, cela a conduit à des travaux de mises aux normes, à hauteur de 30 000 euros en moyenne, par exploitation. Cela a aussi permis aux exploitants de prendre conscience des problématiques. Le GDS souhaite développer l'information des éleveurs sur ces dossiers pour les rassurer.

**Jean-Louis Carlier** propose de réitérer cette visite lors d'une prochaine réunion avec des exploitants potentiellement concernés.

**Claude Chardonnet** retient que cette visite a permis de mettre en évidence l'importance de l'équipotentialité, d'évaluer les mesures de maîtrise des impacts des champs électriques et de répondre à des questions qui n'étaient pas directement liées à l'élevage. Enfin, le GDS en tire des enseignements pour le contenu des formations et des actions de sensibilisation menées en direction des exploitants.

### Point d'avancement du groupe de travail

**Anne Nicolas** rappelle que l'étude hydraulique et l'étude des sols n'ont pas encore été menées car elles devaient être vues au moment de la réflexion sur le tracé. Le travail préparatoire de rédaction du cahier des charges peut néanmoins être lancé dès à présent.

**Vincent Fournier** explique que, le 28 octobre 2013, un groupe de travail a réuni les GDS du Nord et du Pas-de-Calais, le service Pôle élevage et le service Bâtiment de la Chambre d'agriculture régionale, en vue de retravailler la convention entre la Chambre d'agriculture et les FDSEA de la ligne Cotentin-

Maine. Cette convention satisfaisait les parties prenantes de Normandie. Cette base existante a été reprise presque intégralement (convention, annexes, documents de diagnostics) : seules quelques modifications seulement ont été intégrées. Ils ont également repris, en cas de problème non résolu, un protocole d'intervention du GPSE : cela permet de faire intervenir un organisme extérieur pour constater et prendre toutes les mesures de correction possibles et nécessaires.

La convention devra être validée par les instances professionnelles supérieures du GDS, avant transmission au reste de la Commission agriculture.

Il ajoute que cela vaut pour l'audit sanitaire et zootechnique et les bilans sanitaires d'élevage dont les propositions devraient être validées par les experts de terrain.

**Vincent Fournier** précise que, pour le moment, le groupe de travail n'a pas examiné les barèmes d'indemnisation des dommages.

**Jean-Louis Carlier** demande à Vincent Fournier de lui renvoyer son travail préparatoire fin novembre 2013, si possible, afin de rédiger une première version provisoire d'ici fin 2013.

**Claude Chardonnet** précise que, s'agissant de l'audit sanitaire et zootechnique, le travail porte sur la rédaction d'un cahier des charges.

**Bernard Féry** suggère que la signature officielle de la convention intervienne plus tard.

**Didier Helleboid** reconnaît qu'il n'est pas nécessaire de signer la convention aussi tôt par rapport à la déclaration d'utilité publique.

**Jean-Michel Heurtaux, Pascal Hossepied et Didier Helleboid** s'accordent pour que la Chambre s'entienne à déclarer son accord vis-à-vis du travail de RTE.

**Didier Helleboid** note qu'aucune étude n'a été réalisée sur le comportement des chevaux à proximité d'une ligne électrique.

**Jean-Michel Heurtaux** pense qu'il ne doit pas y avoir d'élevages de chevaux à proximité de la ligne existante.

### La campagne de mesures de champs électromagnétiques en décembre 2013

**Jean-Louis Carlier** rappelle qu'un groupe de travail, mis en place au sein de la Commission santé, a conduit à la rédaction d'un protocole de mesures des champs magnétiques :

- i. Mesure des champs magnétiques autour de la ligne actuelle. Cette mesure sera reproduite, selon le même protocole, autour de la ligne future ;
- ii. Modélisation des champs magnétiques autour de la ligne actuelle et comparaison des résultats obtenus aux mesures réelles ;
- iii. Modélisation des champs autour de la future ligne en tenant compte des différents scénarii relatifs au tracé ;
- iv. Mesure des champs magnétiques chez un panel de riverains tout au long de leurs activités.

Une première campagne de mesures sera organisée en décembre 2013 et sera probablement restituée lors d'une Commission santé de début 2014 ; une seconde, pendant l'été 2014. Cela permettra d'observer aussi bien la pointe de consommation de l'hiver que le creux du 15 août.

Cependant, Jean-Louis Carlier note que le transit n'est pas forcément lié à la température : à la fin du mois d'août, la courbe de charge atteint parfois sa puissance nominale.

Il ajoute que la modélisation, réalisée par un cabinet indépendant, permettra aussi de démontrer que la ligne future émettra moins de champs électromagnétiques. A 70 mètres de la ligne, l'exposition devrait être inférieure à 0,4  $\mu$ T en moyenne, valeur citée dans certaines études épidémiologiques.

### Mémoire Master 1 Environnementaliste de l'ISA : enquête Biodiversité

**Louise Logerot** présente un projet de recherche proposé à des étudiants de 2<sup>e</sup> année de l'ISA<sup>1</sup> de Lille, encadrés par RTE.

*Cf. Annexe 5 – Enquête biodiversité ISA*

**Didier Helleboid** déclare que sans être opposé à ce que la biodiversité soit un des critères de choix du futur tracé, il rappelle que les agriculteurs ne supportent plus la multiplication des contraintes liées à l'environnement. Il demande que ce travail de mémoire d'étude ne soit pas poursuivi, en tout cas pas sous la forme d'entretiens qui risqueraient d'être mal compris.

**Jean-Louis Carlier** explique que RTE est partie prenante des Trames Vertes et Bleues et que des projets intéressants peuvent, à ce titre, être réalisés sous la ligne. Il cite, par exemple, l'étude Naturalinea. Il est particulièrement conscient que les exploitants agricoles voient la protection de l'environnement et de la biodiversité comme une contrainte. L'étude ISA visait à créer des liens entre les thématiques, en interrogeant, pendant  $\frac{3}{4}$  d'heure maximum, des exploitants agricoles choisis pour leur réflexion volontariste ou argumentée. Ils suivraient un questionnaire, élaboré en partenariat avec la Chambre d'agriculture, visant à demander aux agriculteurs leurs connaissances et leurs pratiques sur la biodiversité (bandes enherbées, bocages, mares, haies...). Cela permettrait d'effectuer un recensement quantitatif et qualitatif de ces pratiques pour alimenter l'étude d'impact. Il est aussi possible que des exploitants expriment des idées ou des projets liés au territoire d'Avelin-Gavrelle qu'ils ne peuvent réaliser, par manque de temps ou de moyens. Le Programme d'Accompagnement de Projet (PAP) pourrait être une opportunité pour les aider à mener ces initiatives. Cette étude ISA serait aussi une occasion de valoriser le savoir-faire de la profession agricole.

C'est pourquoi il souhaiterait travailler avec la Chambre, avec Sophie Grassien et les autres personnes impliquées, afin de rencontrer quelques exploitants pour alimenter la réflexion de ces étudiants et ne pas les abandonner dans leur projet.

**Didier Helleboid** signale que les agriculteurs constatent que, dès lors qu'ils entrent dans une posture volontariste, celle-ci devient réglementaire 5 ou 10 ans plus tard. De plus, Avelin-Gavrelle est déjà un secteur fortement perturbé par les terres polluées : une dizaine d'années après la fermeture de Métaleurop, la situation reste au point mort. Quant à la CAHC, elle souhaite devenir une communauté pilote pour la mise en place de l'agroforesterie, en étant accompagnée par la Chambre d'agriculture. La Chambre refuse de la soutenir.

---

<sup>1</sup> Institut Supérieur d'Agriculture

S'exprimant en tant que citoyen, **Pascal Hossepied** souligne que les médias présentent toujours l'agriculture comme un mauvais élève en matière d'environnement. Or, l'agriculture, c'est de l'environnement. Il remarque que ce problème de communication pourrait être comblé en valorisant ce que l'agriculture apporte à l'environnement. Cette étude serait une opportunité, un atout pour les agriculteurs. A propos du site de Métaeurop, où les normes se durciront, les problématiques, dans ce domaine, sont extrêmement intéressantes (nouveaux matériaux, cultures non alimentaires). Toutefois, le choix revient à RTE et à la Chambre d'agriculture.

**Bernard Féry** estime que si la démarche, même intéressante, présente un risque de confusion pour la Concertation en cours, alors il faut faire attention. Si ce n'est pas le cas, il n'a pas d'avis.

**Claude Chardonnet** propose de poursuivre la réflexion dans un autre cadre.

**Didier Helleboid** accepte de continuer la discussion, hors de la Commission. Il insiste pour que RTE évite de dégrader sa relation avec la profession agricole, en réalisant cette étude.

### Synthèse des échanges :

i. Les **résultats de l'étude agricole** ont été discutés. A noter :

- **Des bandes enherbées** sont aménagées le long de la Marque, au titre des Surfaces Equivalentes Topographiques (SET). Elles seraient une opportunité pour implanter des pylônes en réduisant la gêne pour les agriculteurs.
- La **réunion d'intercommission du 3 décembre 2013** devra faire l'objet d'une préparation spécifique pour présenter l'essentiel de l'étude, de façon synthétique.

ii. Le projet de **grille de critères de comparaison des fuseaux potentiels**, qui s'inspire de la grille utilisée pour le choix du corridor de moindre impact, a fait l'objet d'une **actualisation**. Elle prend en compte les problématiques spécifiques au stade du choix d'un fuseau de moindre impact, en avril 2014.

iii. La **visite de la ferme témoin de Cotentin-Maine** a permis aux participants de mieux comprendre les mesures de maîtrise **des impacts des champs électriques et magnétiques sur les élevages** et de trouver des réponses à leurs questions. Ils en tirent des enseignements à communiquer aux exploitants.

La **mise aux normes d'équipotentialité** des bâtiments d'élevage est présentée comme une réponse aux impacts des champs électriques et magnétiques sur les élevages.

iv. Le groupe de travail Agriculture rédige un **cahier des charges** pour mettre en œuvre **un audit sanitaire et zootechnique**.

**Claude Chardonnet** clôt la réunion de la Commission. Elle remercie les participants et leur donne rendez-vous aux personnes concernées à la **réunion d'intercommissions du 3 décembre 2013** et à la **prochaine réunion de la Commission Agriculture en janvier 2014** (date à fixer).

Fin de la réunion 12h55.